

Concours

Matelas Bonheur

Règlements de participation

Le concours *Matelas Bonheur* est tenu par le magazine Bel Âge propriété de Publications Senior inc. Il se déroule au Québec du 2 novembre 2015 au 30 novembre 2015.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents canadiens, âgés de 18 ans, à l'exception des employés de Bayard Canada inc, de Publications Senior inc, de TVA et de leurs agences de publicité, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

COMMENT PARTICIPER

Du 2 novembre 2015 au 30 novembre 2015, le concours sera mis en promotion sur le site Web *lebelage.ca*. Tous ceux qui décideront de participer devront s'inscrire sur www.lebelage.ca/matelasbohneur

Le participant devra obligatoirement remplir le formulaire de participation en ligne.

Une participation par personne.

La date limite d'inscription est le 30 novembre 2015, à 23h59.

PRIX

- Un ensemble lit ajustable et son matelas Signature de Leggett and Platt
- Une télécommande sans fil
- Toutes les taxes et la livraison du lit

D'une valeur de 3 000\$

CE PRIX N'EST NI ÉCHANGEABLE NI MONNAYABLE

TIRAGE

Le 2 décembre 2015 à 12h00, chez Publications Senior, 4475, rue Frontenac, H2H 2S2 à Montréal, une sélection au hasard d'une (1) inscription admissible sera effectuée parmi l'ensemble des inscriptions reçues afin d'attribuer le prix.

Le gagnant sera prévenu par téléphone par écrit ou par courriel dans la semaine suivant la journée du tirage.

Le lit sera livré gratuitement par Matelas Bonheur à l'adresse du gagnant dans les 60 jours suivant le tirage au sort.

Le nom, la voix, les déclarations relatives au prix, le lieu de résidence et les photos ou autres représentations du gagnant et /ou de la personne qui l'accompagne peuvent être utilisés à des fins publicitaires sans autre rémunération, et le gagnant et/ou la personne qui l'accompagne y consentent en acceptant le prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ou encore de changer les règlements du concours en tout temps s'il survenait un inconvénient, un virus ou autres événements qui nuiraient au bon fonctionnement de ce concours. Publications Senior se réserve le droit de substituer les prix ou une partie des prix pour un autre prix de valeur égale ou plus élevée.

Les décisions des organisateurs sont définitives et exécutoires quant à toute question relative au présent concours. Ce concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Seul le participant dont le nom aura été tiré sera contacté.

Toutes les données inscrites au formulaire de participation deviennent la propriété de Publications Senior inc. En participant à ce concours, les participants consentent à ce que soit utilisés leurs coordonnées par Publications Senior et/ou ses partenaires pour l'expédition d'offres promotionnelles, conformément aux règles relatives aux concours publicitaires et ce, à moins que les participants aient fourni des indications contraires dans leur formulaire de participation.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.